

originaux!

LETTRE DES AMIS n° 99

* VŒUX POUR 1993

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne adressent aux Conservateurs et à l'ensemble du personnel des Archives ainsi qu'à tous les Amis, leurs vœux les plus sincères et les meilleurs pour 1993.

* DATE A RETENIR

. Samedi 16 janvier, à 9 h 30 précises, aux Archives départementales, quatrième cours de paléographie médiévale assuré par Madame Geneviève Cagniant-Douillard, Conservateur.

* COTISATION 1993

La cotisation pour l'année 1993 a été fixée à 120 F par l'Assemblée générale. Il convient d'en adresser, sans tarder, le montant à notre trésorière, Mme Monique Cau, 69, rue Victor Ségoffin 31400 Toulouse.

Les chèques doivent être obligatoirement libellés à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



La cotisation pour les étudiants est fixée à 60 F.

Les nouveaux amis qui ont adhéré à notre association depuis le mois de septembre dernier, n'ont pas, bien sûr, à acquitter leur cotisation pour l'année 1993.

Le "timbre 1993" que vous collerez au dos de votre carte vous sera adressé avec la lettre du mois de janvier prochain.

* VIENT DE PARAÎTRE

Un nouvel ouvrage de la collection "Mémoire des Pays d'Oc" vient de paraître sous le titre "*Actes notariés et chicanes villageoises*". Il s'agit d'un recueil d'actes notariés rassemblés, dépouillés et commentés par notre ami **Gilbert Imbert**.

La variété des documents présentés, la qualité du commentaire qui les accompagne font de cet ouvrage un outil indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre région à l'époque moderne et contemporaine.

La présentation de l'ouvrage figure sur le **bon de commande** que vous trouverez à la fin de la lettre.

* ACTIVITÉS PRÉVUES AU COURS DU 1^{er} TRIMESTRE 93

- Samedi 16 janvier : cours de paléographie médiévale (Mme Geneviève Cagniant-Douillard).

- Samedi 6 février : cours de paléographie moderne (M. Christian Cau).

- Samedi 13 février : première conférence de M. Pierre Gérard. Thème abordé : "*Les relations de Toulouse et du Moyen-Orient aux XI^e et XII^e siècles. Le Comté de Tripoli*".

- Samedi 13 mars : deuxième conférence de M. Pierre Gérard.

- Mardi 16 mars : dîner-débat animé par M. Michel Roquebert, auteur de "*L'Épopée cathare*". Thème abordé : le catharisme.

- Samedi 27 mars : cours de paléographie moderne (M. Christian Cau).

* POUR INFORMATION

. **Mercredi 27 janvier 1993, à 21 heures**, salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse, conférence de **M. Christian Cau**, Directeur des Archives de la ville de Toulouse, organisée par la "**Société toulousaine d'Études médiévales**".

Thème abordé : "**Profession... ? Roi de France**".

Voici le texte de présentation de la conférence, communiqué par notre ami, André Delpech, "Président de la Société toulousaine d'Études médiévales" :

"Trop souvent, le phénomène royal reste caché derrière les personnalités extraordinaires de Louis IX, Philippe le Bel, Louis XI, Henri IV ou Louis XIV. Si l'on connaît à peu près leur personnalité ou les événements qui ont marqué leur règne, la réalité de la fonction royale reste inconnue ou limitée aux "finasseries" de Louis XI, à l'absolutisme louisquatorzien ou au mysticisme de saint Louis.

Or, on peut dire qu'aucun des rois de France n'a eu exactement le même pouvoir, la même conception de son rôle que les souverains qui l'ont précédé ou qui lui ont

succédé. Il y a un monde de différence entre Mérovingiens et Capétiens et, à l'intérieur de cette dernière dynastie, entre Hugues Capet et Philippe Auguste.

Monsieur Christian Cau retracera pour nous l'histoire sommaire de cette fonction et de son évolution au cours des siècles, de l'apparition du sentiment national et de la notion d'Etat, tout en la liant à l'évolution du territoire sur lequel ce pouvoir s'est exercé. Dans ce domaine, également, le "pré carré" du XVIIe siècle n'a presque rien à voir avec le royaume féodal, avec la mosaïque mérovingienne, encore moins avec notre République "une et indivisible".

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

1) Commingeois, vous avez la parole !

Mme M.F. Puységur-Mora nous fait parvenir le texte ci-dessous que lui a adressé M. Dedieu, habitant de Salies-du-Salat.

- Eloge de la vertu

Les archives communales renferment des témoignages du passé intéressants à plus d'un titre : historique, religieux, politique, anecdotique...

Nous avons retenu un document datant de la Révolution qui est représentatif de l'esprit de l'époque.

Les événements de la Terreur étaient à peine passés que les édiles salisiens, animés d'un zèle patriotique et sans doute poussés par les instances politiques du district de MONT-UNITE (Saint-Gaudens), décidaient d'élever un buste à Jean-Jacques ROUSSEAU le 2 février 1795.

Une délibération municipale était prise à cet effet.
En voici le texte intégral :

"Ce jourd'hui quatorzième pluviôse de l'An 3ème de la République, une et indivisible, le Conseil Général de la commune de SALIES, assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances et en séance publique, un membre a dit : Citoyens, si la reconnaissance a jamais été l'apanage des humains et si des grands hommes y ont acquis des titres dignes de leur courage, de leur vertu et de leur exemple, c'est sans contredit Jean-Jacques ROUSSEAU dont la vie est un modèle de vertus qui sera pour toute la postérité le symbole des vrais amis de la Liberté.

C'est donc à la mémoire de ce grand homme que la Société Populaire de SALIES, qui se propose de célébrer une fête, vous invite par mon organe à faire l'acquisition d'un buste pour être placé au Temple de la Raison.

Oui l'Agent National de la Commune,

L'Assemblée vivement pénétrée de l'invitation faite par les susdits membres, voit avec autant de plaisir que de sensibilité l'inauguration projetée par les amis de la Liberté et de l'Egalité en l'honneur de la mémoire de Jean-Jacques ROUSSEAU dont les talents et les vertus sont à jamais gravés dans leur souvenir, et les membres qui composent la présente assemblée, jaloux d'être leurs imitateurs, concourront avec le Département à l'acquisition d'un buste et n'auront jamais de plus grand regret que de ne pouvoir donner à ce grand homme qu'une si faible reconnaissance des services signalés qu'il a rendus par ses ouvrages à notre Révolution.

Pour cet effet, l'Assemblée charge l'Agent National de la Commune de faire les diligences nécessaires afin d'accélérer une pareille fête à jamais mémorable dans l'esprit de tous les vrais amis dignes d'une aussi sainte Révolution."

Il faut reconnaître que ce panégyrique valait son pesant d'assignats...

Pour ce qui concerne le buste de ROUSSEAU, nous ignorons s'il fut un jour acquis et s'il orna jamais le Temple de la Raison. Il n'en est plus question dans les documents que nous avons consultés. Il est certain que les Salisiens avaient, dans ces années agitées, d'autres préoccupations....

2) La parole est maintenant donnée à nos amis de l'Association SAVÈS-PATRIMOINE

- Matériaux et décors en terre cuite

L'Association Savès-Patrimoine avait organisé, le dimanche 25 octobre, en la salle des fêtes de Bérat, un déjeuner-débat sur le thème "TERRES CUITES (matériaux et décors) en SAVÈS et SERRÈRE", à l'occasion de la publication d'un premier inventaire des habitations privées (parements extérieurs et couvertures).

A cette journée participèrent notamment : Mme de LASSUS, Déléguée des V.M.F., MM. CAU, maire de Rieumes, DELHOM, maire de Bérat, A. LASCOURS, ancien maire de Lherm et Mme. Les intervenants furent :

- M. Guy BERGÈS, président de l'Association invitante, qui rappela que les constructions en terre crue ou en terre cuite font intégralement partie du Patrimoine bâti, méritant à ce titre toute notre attention.

Il annonça l'intention de l'Association de publier cinq ou six brochures (imprimées, avec photos couleurs), à partir du printemps 1993, constituant une série d'études de vulgarisation sur le patrimoine de terre cuite du Savès et du Serrère.

- M. J.-L. CHEVALIER, architecte à la Direction régionale de l'Environnement, présenta une série de diapositives, les commentant avec compétence et force détails, soulignant les restaurations et les ornementsations.

Il insista sur le caractère négatif de démontage systématique de vieilles bâtisses - particulièrement en milieu rural - afin de récupérer des matériaux anciens, réutilisés souvent n'importe comment ou dans d'autres régions (ex. briques servant de carrelage, sur la Côte d'Azur !). Il souligna aussi la coloration que ces matériaux apparents donnent à l'environnement.

- M. A. LACOSTE, artiste-restaurateur (moulages et peintures murales), commenta les diapos qu'il fit des réalisations et œuvres restaurées ; de très beaux décors en terre cuite confirmant qu'aujourd'hui encore il est possible de restaurer ou remplacer des décors moulés comme les réalisaient les VIREBENT et, plus tard, les GISCARD. De quoi parer nos maisons, parcs ou jardins, à des prix très inférieurs à ceux de sculptures en pierre.

Un agréable déjeuner suivit cette première partie, permettant encore de nombreux échanges sur le thème de la journée et facilitant la rédaction - parfois commune - de questions à poser lors du débat.

Après le dessert, les exposés reprirent :

-M. H.L. PETIT rappela l'ancienneté et l'origine de la brique cuite au feu puis son importation et son utilisation en Gaule. Il insista sur la durabilité de ce matériau, citant

parmi les monuments anciens de la Région la basilique Saint-Semin où ce n'est pas l'état des briques - du XIème ou du XIIème s. - mais celui des pierres utilisées au XIXème s. qui est cause des travaux actuellement en cours et des divergences qu'ils engendrèrent.

M. PETIT insista surtout sur la nécessité d'entretenir et restaurer ce patrimoine, rappelant que l'on peut voir des constructions en terre cuite (briques apparentes ou tuiles, très souvent les deux) dans sept départements de la Région sur les huit qu'elle regroupe, l'Aveyron seul utilisant partout la pierre ou la lauze que recèle son sous-sol. Un vœu fut émis tendant à obtenir des Pouvoirs publics (Etat, Région, Département et, dans certains cas, Communes) une aide financière efficace afin d'aider les propriétaires concernés et les décider à entretenir ou restaurer leur patrimoine bâti, y compris les décors en terre cuite apparents.

- M. Fabien CASTAING, architecte savésien à TOULOUSE, commenta ensuite une belle série de diapositives prises, pour l'Association, par M. Noël GOMEZ, à Bérat surtout mais aussi dans d'autres communes des environs. Avec beaucoup de compétence et d'humour, M. CASTAING souligna la modénature des compositions (briques taillées ou parementées et décors) rappelant que ces ornements copient généralement des décors de pierre ou similaires que leur coût moins élevé a fait préférer à ceux-ci.

- En guise de conclusion, M. le Maire de BÉRAT, Président du SIVU du SAVÈS, exprima sa joie et sa satisfaction d'avoir accueilli sur sa Commune une telle réunion rappelant que le Syndicat, regroupant dix-huit communes, avait déjà lancé une O.P.A.H.¹ dans le but d'aider les propriétaires de maisons privées avec le concours coordonné de l'Etat, de l'A.N.A.H.² et du SIVU, donc des communes adhérentes. Il encouragea l'Association à poursuivre son activité dans tout ce secteur rural, participant ainsi, avec les élus, à la sauvegarde des acquis et au développement socio-culturel de ces anciens villages du Bas-Comminges.

Une exposition de matériaux et décors anciens de terre cuite ainsi que des outils (marteau-taillant, fers à tirer les joints, moules à brique foraine à la main) et moulages récents de M. LACOSTE fut présentée, agrémentée de jolies photographies assorties. L'examen attentif de tous ces articles et les conversations surprises démontrèrent, s'il en était besoin, tout l'intérêt que chacun goûta de cette bonne journée amicale.

La brochure SAVÈS-PATRIMOINE sur "Les Terres cuites" (n° 3/4-92) peut être obtenue : en la retirant auprès d'un membre du Bureau de cette Association (50 F) ou par voie postale, en la commandant à M. Guy BERGÈS, 31370 FORGUES (avec chèque de 70 F, libellé au nom de "Association SAVÈS-PATRIMOINE") et en précisant clairement vos nom, prénom et adresse postale complète.

H.L. PETIT

¹ Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

² Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

*** RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES
OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et
Languedoc-Roussillon (suite)**

Voici deux inscriptions en occitan que j'ai relevées, cet été, sur deux monuments aux morts de la guerre de 1914-1918.

1) A **Saint-Félix Lauragais** sont gravées ces paroles du poète occitan Antonin Perbosc :

“La guerra qu’an volguda
Es la guerra a la guerra
Son morts
Per nostra terra
E per tota la terra”

(La guerre qu'ils ont voulue
est la guerre à la guerre
Ils sont morts
Pour notre terre
Et pour toute la terre.)

2) Sur le monument aux morts de **Bruniquel** (Tarn-et-Garonne) sont inscrits ces quatre vers en occitan (graphie phonétique) d'un poète inconnu :

“Sus aquel mounumen oun toun el s'escarquilho
Passan y letxiras lou noum de la familho
Qu'a de soun sang pagat de la França n tailhou
Que per ell' a dounnat ço qu'abio de milhou.”

(Sur ce monument que ton œil contemple
Passant, tu liras le nom de la famille
Qui a payé de son sang un morceau de la France
Qui a donné pour elle ce qu'il avait de meilleur.)

Continuez à nos adresser des textes en occitan. Par avance... merci !

Gilbert FLOUTARD

*** RÉPONSE A L'AVIS DE RECHERCHE n° 28
(lettre des amis n° 91)**

“Que vault le baroul ?”

Lors d'un cours de paléographie de l'année écoulée, nous avons étudié avec Mme Douillard un questionnaire de 1644 préparant une visite épiscopale (1 G 589).

Nous avons été surpris par le dialogue suivant :

Q. (de l'évêque) : “Que vault le baroul ?”

R. (du recteur) : “A dit valoir 200 L ou plus.”

Aucun dictionnaire n'avait pu nous donner de définition satisfaisante de ce mystérieux **baroul** ; comme le terme évoque en occitan une barre de bois servant de verrou, nous pensions qu'une vente de bois était peut-être un heureux complément aux honoraires de notre recteur...

C'est un abbé - l'abbé Corraze - qui nous a donné la bonne réponse dans un article daté de 1946 et consacré à “l'administration temporelle des paroisses au XVIIe siècle” :

“Il arrivait parfois qu'était affermée une partie seulement, par exemple la moitié ou le tiers des fruits décimaux. Habituellement le droit de “**verruichium**”, droit de verroilh, barroilh, - c'était le casuel, appelé aussi manuel, - en était excepté. D'autres fois, au contraire, le casuel faisait l'objet d'un contrat spécial.

“Souvent, ce droit de “verroilh” ou de casuel était affermé seul et à part, à un prêtre qui, pour cette modique et aléatoire rétribution, se chargeait d'assurer le service paroissial “**in divinis**”, et il devait s'en contenter. (...)”

Raymond Corraze
(Revue Historique de Toulouse, 1946,
3° et 4° trimestres, pages 119-120)
Réf. AD 31 : 8° 659.

Le **baroul** (ou verroilh ou **barroilh**) désignait donc le **casuel** c'est-à-dire l'ensemble des honoraires occasionnels perçus par le prêtre lors de cérémonies religieuses telles que baptêmes, mariages et sépultures.

Louis LATOUR

* AVIS DE RECHERCHE n° 40

Dans un ouvrage du XVIIIe siècle consacré aux matériaux de construction, l'auteur énumère les différentes catégories de tuiles fabriquées dans notre région ; parmi elles figure la “**tuile fieuzel**”.

Qui pourrait nous dire à quoi correspond la **tuile fieuzel** ?

* EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS

Nos amis, Mme et M. Guillemot de Saint-Sauvy dans le Gers nous ont fait parvenir un texte particulièrement intéressant. Il s'agit d'un extrait d'un acte notarié du milieu du XVIe siècle dans lequel sont officiellement enregistrés les serments échangés par le seigneur et les habitants d'une petite communauté du comté de Fézensac : Ansan (canton de Gimont).

Qu'ils soient bien vivement remerciés !

Voici en quels termes et de quelle manière les serments sont prononcés :

“Instrument de fidélité de noble Jean de Goth, seigneur de Rolhac, Saint-Mézard, coseigneur d'Ansan et d'autres places, noble Catherine de Molézun, personne conjointe duquel seigneur, Dame d'Ansan, d'une part et les habitants duquel Ansan d'autre part. Sachent tous présents et à venir que l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1551 et le 19ème jour du mois de Mars, régnant l'extremissime Prince Henri par la grâce de Dieu Roi de France, au lieu d'Ansan et dans l'église paroissiale, comté de Fézensac, diocèse d'Aux et sénéchaussée d'Armagnac, en présence de moi notaire et des terroirs sous écrits, j'ai personnellement établi :

- noble Jean de Goth, seigneur de Rolhac, Saint-Mézard et autres places et noble demoiselle Catherine de Molezun, personne conjointe duquel seigneur, étant eux devant la fontaine du Saint Baptême de laquelle église d'Ansan, tenant devant eux, dessus la dite fontaine le livre missel avec la croix et le saint tagitur mis dessus le dit missel... Tous deux ensemble parlant par la bouche du dit noble Jean de Goth seigneur susdit, ait requis aux consuls, conseillers et habitants du dit lieu d'Ansan, ci-bas nommés, présent qu'ils leur voulussent prêter serment de fidélité tant ainsi que sont tenus faire les sujets à leur seigneur... D'être bons sujets et d'accomplir tout ce que eux sont tenus de faire...

Désincontinent les dits seigneurs ont juré sur le dit livre, sur leur foi et leur noblesse que dorénavant seront aux consuls et habitants du dit lieu d'Ansan, tant présents qu'absents, bons et vrais seigneurs, ils observeront et garderont les us et coutumes du dit lieu d'Ansan ainsi que les seigneurs prédécesseurs... Ils garderont de leur pouvoir et leur puissance, les personnes, la vie, l'honneur, les droits et donneront aux habitants d'Ansan les conseils selon leur entendement.

Après le dit serment par lesquels seigneurs, Pierre Décamps, consul, Alexandre Biané... Suivent une cinquantaine de noms des habitants d'Ansan, comme sujets des dits nobles Jean de Goth et Catherine de Molézun, étant à genoux, avec deux mains font le dit serment sur le dit missel, la croix et le Saint Tagitur que dorénavant seront bons, obéissants et fidèles sujets...

Suit une interdiction aux habitants d'Ansan de porter quelque mal ou dommage aux personnes, à la vie, aux membres et honneurs, ni faire de perturbation par corps, message, lettre ou par le même inconscient à leur dit seigneur... Ils devront notifier à leur dit seigneur leurs pouvoirs et autres secrets ; quand ils seront requis, ils donneront les dits secrets et les révéleront à leur dit seigneur et à nul autre... Ont juré la majeure partie des habitants duquel lieu d'Ansan avec deux mains, l'un après l'autre, au dit seigneur, bons et fidèles sujets de tout ce dessus dit.

Suit la liste des témoins et la signature du notaire Bernard de Leucat.”

Document communiqué par Mme et M. Guillemint

*** OÙ L'ON RETROUVE UN PONT QUE L'ON CROYAIT DÉTRUIT**

Dans la Lettre des Amis n° 89, j'ai énuméré les ouvrages d'art, petits et grands, édifiés sur le territoire de la commune de Plaisance du temps de SAGET. Et en toute bonne foi, j'écrivais : “*il (le pont sur le Touch) a achevé sa carrière sous les coups de l'Equipement inspiré par la déesse Automobile en 1963*”.

Cette affirmation était étayée par les écrits d'illustres membres des Sociétés Savantes toulousaines.

C'est d'abord Pierre de GORSE qui signale, dans le rapport moral de l'année 1963 (AUTA, janvier 1964, n° 321) : “*A Plaisance du Touch, les Ponts et Chaussées*

massacrent sans utilité et illégalement un beau pont des Etats du Languedoc inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques".

Comment faut-il comprendre le mot "massacrent" ? Le pont a-t-il été détruit ou profondément remanié ?

Paul MESPLÉ lève le doute dans un article intitulé "A propos d'une liste d'immeubles et de sites protégés" (AUTA, juin 1978, n° 349) : *"Il n'en est pas de même pour le pont de Plaisance du Touch, construit par les Etats de Languedoc au XVIIIe, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 23 décembre 1926, et remplacé sans tambours ni trompettes par un pont moderne dû aux Ponts et Chaussées qui arguèrent pour leur défense qu'ils ignoraient l'inscription. Admettons-le, mais quelle que soit l'autorité fautive, ce n'en est pas moins lamentable. Faible consolation, la puissante sculpture de la croix du Languedoc qui timbrait le pont a été transportée à l'église où elle sert de table d'autel"*.

Il était évident pour moi que le pont qui franchit le Touch depuis 1963 est un ouvrage moderne. C'est le point de vue que je vous ai communiqué. A tort !

Postérieurement à la rédaction de ma note, j'ai pris connaissance du "Devis d'un pont à construire sur la rivière du Touch près le village de Plaisance", daté du 5 février 1771 et signé SAGET (conservé aux A.D.H.G.). J'ai alors examiné l'ouvrage compte tenu des exigences du cahier des charges du XVIIIe siècle. Il est vite apparu que l'intervention des Ponts et Chaussées en 1963 s'était limitée à la destruction des parapets pour mettre en place un tablier plus large. Voûte et culées ont été respectées.

A Plaisance, les habitants qui ont suivi les travaux à l'époque ne font pas état d'une destruction. Le conseil municipal, dans sa séance du 30 septembre 1963, prend connaissance de l'arrêté préfectoral du 10 septembre 1963 "concernant l'aménagement du pont du Touch" et déplore le trouble apporté à la circulation locale.

Dernier témoignage, et non le moindre, "le cahier des prescriptions spéciales" dressé par l'ingénieur T.P.E. en date du 27 juin 1963, approuvé par le Préfet le 9 septembre 1963 et conservé à la D.D.E., dans son article premier, précise l'objet du marché : *"l'élargissement et la suppression du dos d'âne existant sur le pont qui permet au C.D. 42 de franchir le Touch dans la commune de Plaisance du Touch"*.

L'article 4 décrit les travaux à réaliser :

- la démolition de la chaussée, des trottoirs, des garde-corps, ainsi que les terrassements en déblais de la voûte.
- une dalle en béton armé... reposera sur le vieil ouvrage ; dans le sens de la largeur, la dalle débordera de 1,25 m sur le nu des tympans pour constituer un encorbellement destiné à supporter les trottoirs.

Ce "débordement" entraîne la destruction des clefs de voûte sculptées, dont la dépose n'est pas prévue. Elles seront cependant sauvées.

Gabriel BERNET (AUTA, octobre 1979, n° 451), mieux informé que Pierre de GORSE et Paul MESPLÉ, conclut ainsi une visite à Plaisance : *"Sur une pierre servant de clef vers l'amont, était sculptée la croix de Toulouse... Au moment de l'élargissement du pont en 1964 cette pierre allait être brisée ; elle fut sauvée de la destruction par le docteur DUCOURNEAU qui, avec l'accord du maire et du curé, la fit transporter à l'église. Une partie sert d'appui à la table d'autel"*.

Que les Amis et les membres des Sociétés Savantes de Toulouse se rassurent, le pont des Etats construit sur le Touch à Plaisance est toujours en place.

P.S. : Le pont de Saint-Michel du Touch, en contre-bas de la cité d'Ancely, également inscrit à l'inventaire supplémentaire, a conservé sa clef de pierre ornée de la croix perlée, au sommet de la voûte en briques du XVIIIe siècle.

Michel HENRY

* LE LAURAGAIS CATHARE : SUR LA CROIX DES ALBIGEOIS, À AYGUESVIVES

Le catharisme a profondément marqué nos campagnes et nos mentalités ; cette religion s'est implantée dans le LAURAGAIS vers l'an 1000 et le dernier Parfait brûlé est BELIBASTE (qui avait d'ailleurs traversé le Lauragais) en 1321, à VILLEROUGE-TERMENES ; donc une période de quatre siècle environ a vu les progrès de l'hérésie puis la lutte entre l'Eglise et les Bons Hommes, et finalement sa disparition. Or, cela peut paraître paradoxal aux yeux des historiens, le catharisme a laissé très peu de traces matérielles, de documents authentiques, documents écrits, monuments (aucun) ; les traces matérielles ont évidemment été détruites par l'Inquisition ; quelques châteaux d'époque romane ont certainement abrité des cathares (CABARET, SURDESPINE, le château vieux de PUIVERT, PEREILLE, HAUTPOUL Xe-XIIe siècle ou ROQUEFORT).

R. NELLI a écrit un musée du catharisme (en 1966, chez Privat repris en 1992) dans lequel il a essayé de regrouper, avec beaucoup de prudence, des types d'objets ou de symboles (pentagrammes) qui lui paraissent hétérodoxes et qui auraient peut-être une empreinte cathare ; l'auteur n'est jamais affirmatif et avance ses arguments avec une très grande prudence. Je voudrais verser dans ce dossier très ouvert du musée du catharisme, trois éléments relatifs à la toponymie du Lauragais. Cette toponymie est entièrement languedocienne, ou presque, avec quelques noms de lieux, peu nombreux, tirés du français (voir NEGRÉ : *La toponymie du canton de Rabastens*, thèse d'Etat).

Aux CASSES, au Nord Ouest du village, un ruisseau affluent de la GRASSE, entre les CASSES et le VAUX, s'appelle le "ruisseau des ROTIS" (voir carte I.G.N. série bleue au 1/25000e - St-Félix-Lauragais). On peut y voir une liaison avec le bûcher de la Croisade de 1211 et ses victimes (printemps 1211). Les seigneurs des CASSES appartenaient à la grande famille cathare des ROQUEVILLE-MONTGISCARD. ALAZAIS (Parfaite et brûlée) et ses fils jouent un rôle important durant toute la première moitié du XIIIe siècle dans la lutte contre les Croisés et l'Eglise romaine ; au printemps 1211 après la chute de LAVAU, Simon de MONTFORT s'empare des CASSES et dresse un bûcher sur lequel périssent une soixantaine de Parfaits (chiffre avancé par le chroniqueur Pierre des VAUX de CERNAY). On peut échafauder l'hypothèse facile d'un rapprochement entre ce bûcher et le ruisseau des ROTIS.

Un autre toponyme fréquent en Lauragais, mais aussi nom de personne, est bonzom, bonsom ; nous avons un bonzom à AYGUESVIVES, un lieu dit à l'Est de la BOSSE de MONTALBAU ; les Parfaits cathares s'appelaient eux-mêmes Bons Chrétiens ou Bons Hommes, aussi peut-on imaginer une liaison avec le nom du lieu-dit ; simple hypothèse. Mais au sommet de la même BOSSE on peut observer un énorme calvaire qui s'appellerait la croix des ALBIGEOIS ; c'est chez des pèlerins de NAILLOUX qui se rendaient au sanctuaire de Notre Dame de ROQUEVILLE (tout proche de la croix) que nous avons découvert cette appellation fort intéressante ; nous sommes à quelques centaines de mètres du berceau de la famille des ROQUEVILLE-

MONTGISCARD et les terres de la BOSSE furent incluses dans le domaine des ROQUEVILLE. Nous sommes certes dans une zone imprégnée de catharisme mais le calvaire n'a rien de cathare ; il semble du XVIIIe siècle. L'appellation demeure cependant troublante et l'on ne peut s'empêcher d'établir une liaison avec la personnalité d'ALAZAIS de ROQUEVILLE et son lignage, famille indomptable, hérétiques farouches qui comptent plusieurs Parfaits brûlés et dont les membres furent tous traduits devant l'Inquisition ; ils furent faydits et ne retrouvèrent jamais leurs possessions. Des liens sont plausibles entre la croix des ALBIGEOIS et la famille cathare ; un nouveau mystère, à verser dans les documents du musée du catharisme.

Jean ODOL
Inspecteur pédagogique régional honoraire

* APPEL ADRESSÉ À NOS AMIS

Nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez nous adresser des textes de 3 à 4 pages maximum afin que nous puissions les insérer dans nos futures lettres.

Les textes plus longs de 10 à 15 pages seront également les bienvenus. Ils pourront éventuellement être publiés sous forme de "Petites bibliothèques".

Par avance, merci.

Par ailleurs, nous rappelons que les **articles publiés** dans les "lettres des amis" et les "petites bibliothèques" **n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.**

**Le Conseil d'administration de l'Association
des Amis des Archives de la Haute-Garonne**